

**PlanningPME**

Planifiez en toute simplicité

Fiche n°4 : Gestion des compétences

I. Description de cette fonction	2
II. Comment paramétrer les compétences ?.....	2
III. Comment affecter des compétences à vos ressources ?.....	4
IV. Comment donner des compétences à vos tâches ?.....	6
V. Vérification de l'adéquation des compétences.....	6
VI. Le filtre compétence	7
VII. La recherche de personnes compétentes.....	7



I. Description de cette fonction

Créez et affectez des compétences à vos ressources et à vos tâches selon votre activité.

Affectez des tâches spécifiques aux personnes compétentes.

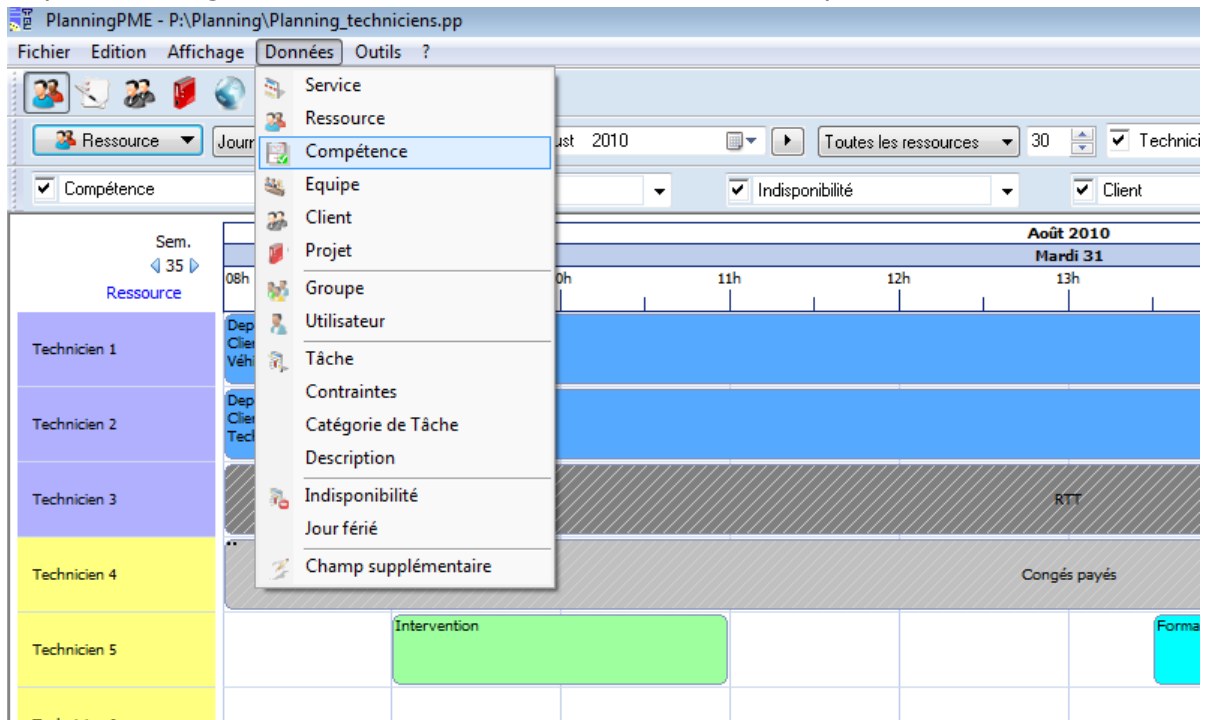
Vous pouvez aussi rechercher des personnes compétentes disponibles pour une mission programmée.

► **Gérez en toute simplicité les compétences de vos ressources.**

II. Comment paramétrer les compétences ?

Créez des compétences spécifiques à votre activité ou à votre métier.

Depuis PlanningPME, allez dans le menu "Données" -> "Compétence"

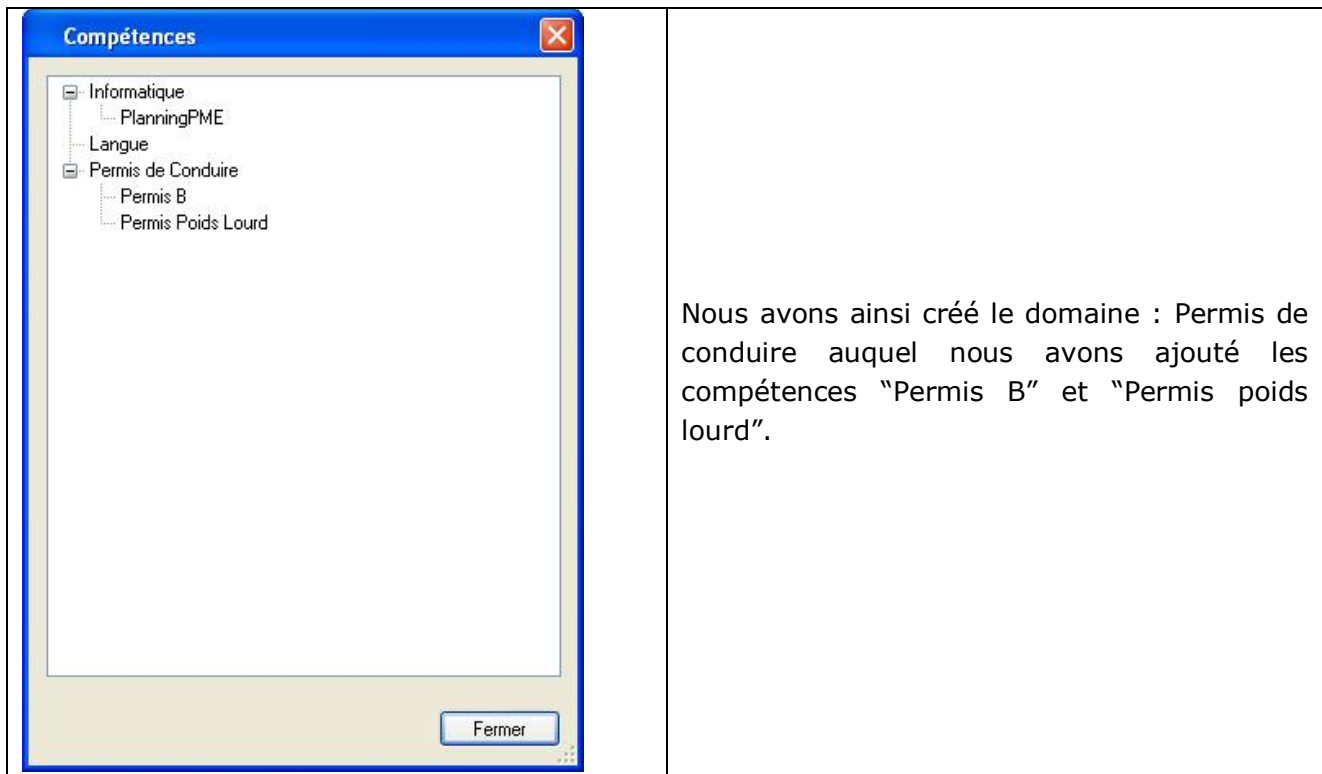


Par défaut, il y a deux domaines (Informatique et Langue) avec trois compétences qui sont déjà paramétrés dans la base.

« Informatique » est un domaine.

« PlanningPME » est une compétence associée au domaine "Informatique"

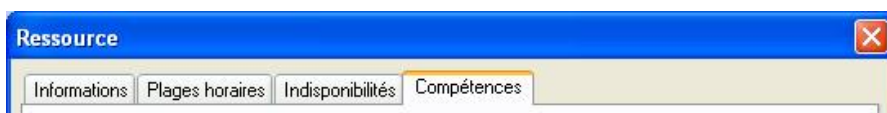
	<p>Pour créer un domaine, mettez votre souris dans une zone vierge de la fenêtre.</p> <p>Cliquez sur le bouton droit de la souris. Choisissez "Ajouter un domaine".</p>
	<p>Entrez le nom de votre domaine. Puis enregistrez.</p>
	<p>Le domaine "Permis de conduire" vient ainsi d'être créé.</p> <p>Pour créer une compétence : Choisissez le domaine où vous souhaitez ajouter une compétence Ensuite, cliquez droit sur la souris et sélectionnez "Ajouter une compétence"</p>
	<p>Entrez la compétence. Ensuite, enregistrez.</p>



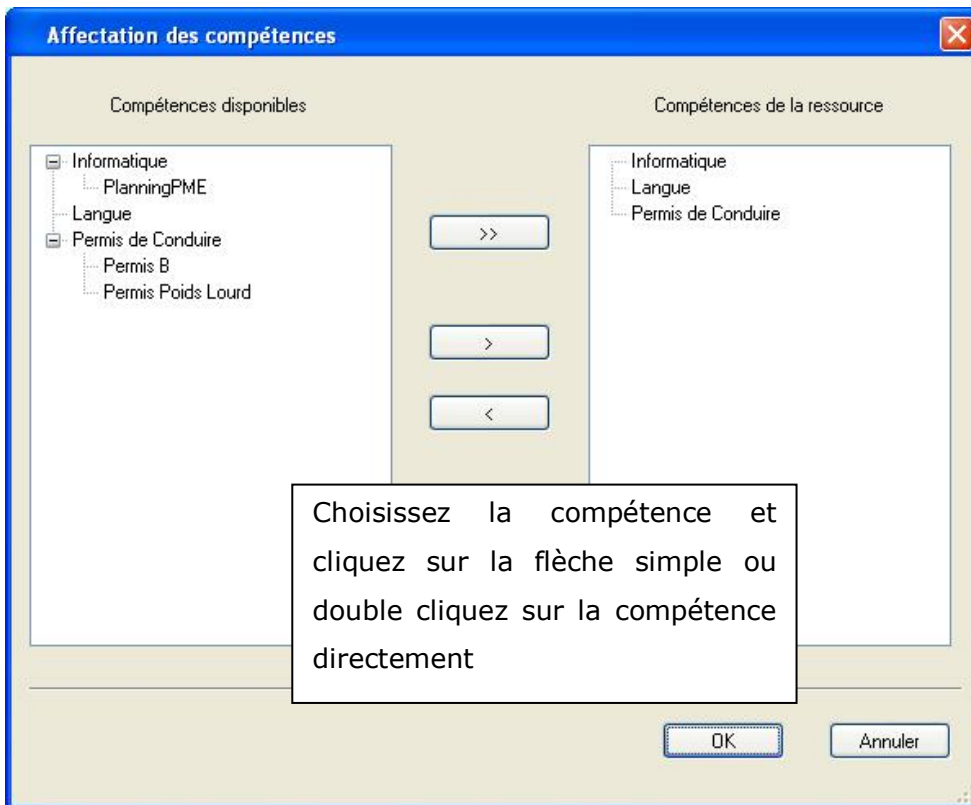
En suivant la même procédure, vous pouvez créer autant de domaines et de compétences que vous le souhaitez.

III. Comment affecter des compétences à vos ressources ?

Vous pouvez assigner des compétences à vos ressources en quelques clics. Voici la procédure : Ouvrez la fiche d'une ressource et allez dans l'onglet « Compétences ».



Cliquez sur le bouton « Affecter les compétences » en bas de cette fenêtre.



NB : En cliquant sur la double flèche, toutes les compétences seront affectées à la ressource. Pour une ressource humaine n'ayant pas de compétences particulières, nous vous conseillons de lui affecter toutes les compétences par défaut. Ainsi, lors de la création de tâches multi ressources, vous n'aurez pas de problèmes d'adéquation de compétences.

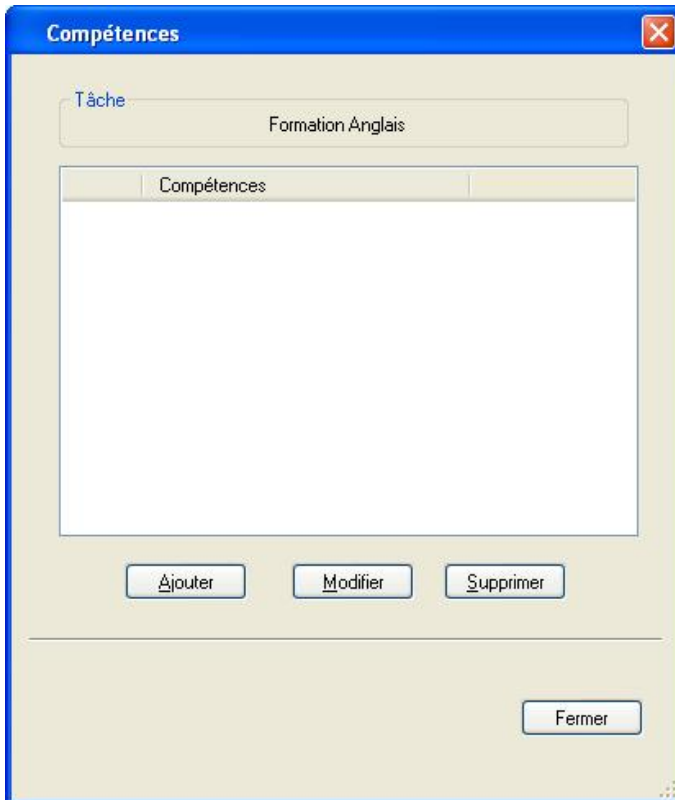
Vous avez ainsi affecté la compétence « Permis B » à votre ressource.



Cette ressource dispose alors de la compétence « Permis B ».

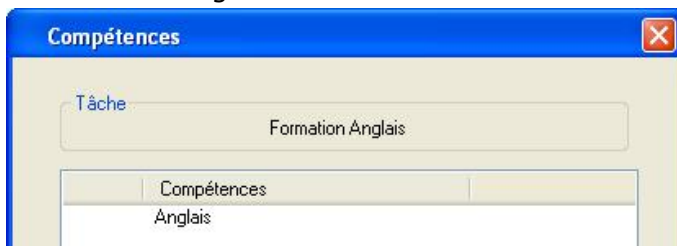
IV. Comment donner des compétences à vos tâches ?

Depuis le menu « Données » -> « Tâche », sélectionnez la tâche et affectez-lui des compétences en cliquant sur le bouton "Compétences" ou en double cliquant sur la tâche. La fenêtre suivante apparaît alors :



L'affectation des compétences se fait de la même façon que pour les ressources. En appuyant sur le bouton « Ajouter ».

Résultat : Dans cet exemple, nous avons affecté la compétence « Anglais » à la tâche « Formation anglais ».



V. Vérification de l'adéquation des compétences

Une fois vos compétences affectées à vos ressources et à vos tâches, le logiciel vérifiera l'adéquation des compétences entre les tâches et les ressources.

Exemple : Essayons d'affecter la tâche « Formation anglais » à une ressource « Paul » n'ayant pas les compétences requises pour l'effectuer. Le logiciel ne vous autorise pas cette action. Le message d'erreur suivant apparaît :



VI. Le filtre compétence

Pour extraire du planning des personnes compétentes, vous pouvez jouer avec la barre de filtre « Compétences » en haut à gauche de votre écran. Voir fiche correspondant.



VII. La recherche de personnes compétentes

Vous avez la possibilité de rechercher dans planning global des personnes compétentes pour réaliser une tâche à une certaine date depuis le menu « Edition » -> « Disponibilité ». Voir fiche correspondante.

<http://www.planningpme.com>